

Note de présentation du Compte Administratif 2017

Conseil municipal du 14 juin 2018

Table des matières

- I. Eléments de contexte
- II. Synthèse des résultats 2017
- III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement
- IV. Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- V. Niveaux d'épargne
- VI. Analyse de la dette de la collectivité
- VII. Taux d'imposition
- VIII. Principaux ratios
- IX. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

I- Eléments de contexte

Narbonne compte 54 964 habitants (Population légale INSEE).

Le conseil municipal, assemblée délibérante, est composé de 45 conseillers en exercice parmi lesquels 12 adjoints et 19 conseillers délégués.

Le pouvoir exécutif est détenu par le Maire qui est chargé de faire exécuter les délibérations.

La commune est membre de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne, établissement public de coopération intercommunal soit un groupement à fiscalité propre.

Conformément à l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe [...] au compte administratif afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux. »

II- Synthèse des résultats 2017

COMPTE ADMINISTRATIF En millions d'euros	RESULTATS 2017		
	Fonctionnement	Investissement (après reports)	Total
PRINCIPAL	6 691 653,51	- 613 677,09	+ 6,08 M€
CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS POMPIERS	14 468,45	SO	+ 0,01 M€
PORTS	26 143,96	22 594,88	+ 0,05 M€
CAMPING COTE DES ROSES	341 140,21	806 659,37	+ 1,15 M€
PARKINGS	52 410,68	728 688,65	+ 0,78 M€
CAMPING DE LA FALAISE	7 135,13	270 659,47	+ 0,28 M€

III- Ressources et charges

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-1) Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 « produits des services, du domaine et des ventes » regroupe les recettes liées aux services rendus : accueil périscolaire, cantine, crèches, droits d'entrée des musées de la ville ... etc. ; il se chiffre à 7,2 M €.

Le chapitre 73 est constitué des impôts et taxes soit le produit des impôts directs locaux (part communale des taxes foncières et d'habitation) mais également de l'attribution de compensation reversée par l'établissement de coopération intercommunal (Grand Narbonne), de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe de séjour, des droits de mutation foncière ...etc.

Ces impôts et taxes constituent une part prépondérante des ressources de la commune avec un total de 42,8 M€.

Les « dotations et participations » du chapitre 74 constituent le second poste avec 20,6 M€.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est constitué des loyers et redevances versés par les fermiers et concessionnaires pour un montant proche de 1,1 M€.

Enfin le chapitre 013 « atténuations de charges » qui comptabilise environ 151 000 € concerne essentiellement les indemnités journalières reversées par la sécurité sociale.

Ces cinq chapitres constituent les recettes dites « de gestion courante » auxquelles il faut additionner les « produits financiers » du chapitre 76 et les « produits exceptionnels » du chapitre 77 pour obtenir le total des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 77 comptabilise notamment les produits des cessions foncières et immobilières qui représentent 3,4 M€.

Les recettes d'ordre de fonctionnement de 484 000 € figurant au chapitre 042, que l'on retrouvera en dépenses d'investissement, correspondent à des opérations comptables.

1-2) Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant (contrats de prestations de service, fluides, achats de matériel et fournitures, impôts et taxes ...) ; elles se chiffrent à 19 M€ en 2017 et sont baisse par rapport à 2016, ce malgré les augmentations mécaniques liées à l'inflation.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 35,9 M€.

Les autres charges de gestion courantes regroupées au chapitre 65 concernent essentiellement les cotisations obligatoires aux organismes de regroupement et autres organismes publics, les subventions versées aux associations et aux établissements publics (CCAS, Office du Tourisme) ce qui représente un montant de 8,7 M €.

Les « atténuations de produits » comptabilisées au chapitre 014 à hauteur de 234 000 € correspondent à des prélèvements de l'Etat sur les recettes fiscales perçues par la Ville.

Ces quatre grands chapitres constituent les « dépenses de gestion courante ».

Le chapitre 66 « charges financières » concerne principalement le remboursement des intérêts d'emprunt dont l'annuité se chiffre à environ 1,4 M€.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » concerne essentiellement des mouvements comptables liés aux annulations et réductions de titres émis sur exercice antérieur qui se traduisent par une dépense, auxquels peuvent s'ajouter diverses dépenses exceptionnelles dont le total représente un peu plus de 76 000 €.

Enfin les crédits inscrits au chapitre 68 à hauteur de 100 000 € ont été réalisés afin de constituer une provision destinée à couvrir les risques liés au stock de créances douteuses, conformément à une recommandation de la chambre régionale des comptes.

A noter qu'à compter de 2017, la ville a opté pour le régime de provision de droit commun dit « semi-budgétaire » suivant la même recommandation de la chambre régionale des comptes (délibération N° 20170165 du 21/09/2017).

Ces trois derniers chapitres (66,67 et 68) s'additionnent aux dépenses de gestion courante pour constituer les dépenses réelles de fonctionnement.

Viennent enfin les dépenses dites « d'ordre » figurant au chapitre 042 qui sont les dotations aux amortissements (2,2 M€) et les opérations comptables de sortie d'actif (3,8 M€). Ces dépenses d'ordre de fonctionnement, que l'on retrouve en recettes d'investissement sont constitutives de l'autofinancement.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

2-1) Les recettes d'investissement

Les « subventions d'investissement » enregistrées chapitre 13 comprennent les subventions d'investissement reçues ainsi que des recettes liées aux « PAE » (programmes d'aménagement

d'ensemble), aux « PUP » (projets urbains partenariaux) et aux aménagements ont été réalisées à hauteur de 3,3 M€.

Au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » figure le montant d'emprunt mobilisé sur l'exercice soit 4,4 M€.

Ces deux chapitres constituent les recettes d'équipement.

A cela s'ajoutent les recettes reportées à hauteur de 8,7 M€.

Au chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » on trouve le fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) équivalant à près de 2,2 M€, les taxes d'urbanisme représentant environ 500 000 € ainsi que « l'excédent de fonctionnement capitalisé », proche de 6,4 M€, qui correspond à la part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent affecté à la section d'investissement.

Une somme de 465 € apparaît au compte 165 « dépôts et cautionnement reçus ».

Le montant de 380 000 € qui apparaît au chapitre 27 « autres immobilisations financières » correspond à la dernière tranche perçue en 2017 sur une opération de cession avec paiement différé conclue en 2014.

On retrouve en recettes d'ordre au chapitre 040 les dotations aux amortissements (2,2 M€) et les opérations comptables de sortie d'actif (3,8 M€).

A noter 1,5 M€ au chapitre 041 « opérations patrimoniales » (opérations d'ordre comptable d'intégration d'immobilisations à l'actif) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

2-2) Les dépenses d'investissement

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » regroupe des frais d'étude, des frais d'insertion (notamment la publicité liée aux marchés publics) ainsi que des concessions et droits d'utilisations (licences et logiciels) ce qui représente près de 133 000 €.

Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » enregistre 27 146 € de dépenses correspondant à la participation de la ville au protocole de préfiguration du programme de requalification urbaine (PRU) de la résidence des Peupliers.

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » comptabilise un peu moins de 1,7 M€ correspondant à l'achat de véhicules, matériel et outillage et autres biens mobiliers ainsi que des acquisitions foncières.

Le chapitre 23 « immobilisations en cours » désigne les travaux publics et constructions de bâtiments : 14,1 M€ de travaux ont été réalisés en 2017.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) exécutées donc à 15,9 M€.

A cela s'ajoutent les reports de 10,7 M€, correspondant à des opérations lancées en 2017 devant continuer ou s'achever en 2018, dont 7,5 M€ de crédits affectés à la réhabilitation du Pont de Carcassonne. Après une première phase de mise en sécurité ayant permis la réouverture à la circulation du Pont de Carcassonne pour les véhicules légers en juin 2017, la réhabilitation définitive de l'ouvrage d'art est conditionnée par l'achèvement en amont des travaux ferroviaires (caténaires, signalisation, modification des voies ...) par SNCF réseau. Ce délai est mis à profit par les services de la Ville pour étudier les solutions techniques relatives à la consolidation et l'amélioration de l'ouvrage d'art existant.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » comprend le remboursement de l'annuité de dette en capital à hauteur de 5,4 M€.

Enfin, on retrouve en opérations d'ordre au chapitre 040 les 484 000 € qui apparaissent en recettes de fonctionnement et au chapitre 041 « opérations patrimoniales » les 1,5 M€ qui figuraient également en recettes d'investissement.

IV- Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Les activités de la ville se répartissent en six budgets dont le budget principal (ou budget général) de la ville et cinq budgets annexes.

L'existence de budgets annexes est une dérogation au principe de l'universalité budgétaire rendue nécessaire ou obligatoire pour la gestion de certaines activités obéissant à des règles distinctes.

Le budget annexe de la caisse de retraite des sapeurs-pompiers relève, comme le budget général, de la norme comptable « M14 » applicable aux communes et à leurs activités qualifiées de « service public administratif ».

Les quatre autres budgets annexes relèvent de la norme comptable « M4 » applicable aux « services publics industriels et commerciaux ». Ces activités, considérées comme entrant dans le champ de la concurrence, sont soumises un régime comparables à celui applicable aux entreprises privées : en vertu du principe d'équilibre de fonctionnement des « SPIC » leur activité doit être financée par les usagers (et non par le contribuable), par ailleurs ces budgets sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée ainsi qu'à l'impôt sur les sociétés.

Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes :

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	45 379 878,05	24 160 333,25	10 784 746,83	10 434 797,97
RECETTES	45 379 878,05	27 114 051,68	9 045 953,68	9 219 872,69
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	74 211 800,76	72 871 538,20		1 340 262,56
RECETTES	74 211 800,76	80 004 490,14		-5 792 689,38
TOTAL GENERAL				
DES DEPENSES	119 591 678,81	97 031 871,45	10 784 746,83	11 775 060,53
TOTAL GENERAL				
DES RECETTES	119 591 678,81	107 118 541,82	9 045 953,68	3 427 183,31

V- L'épargne

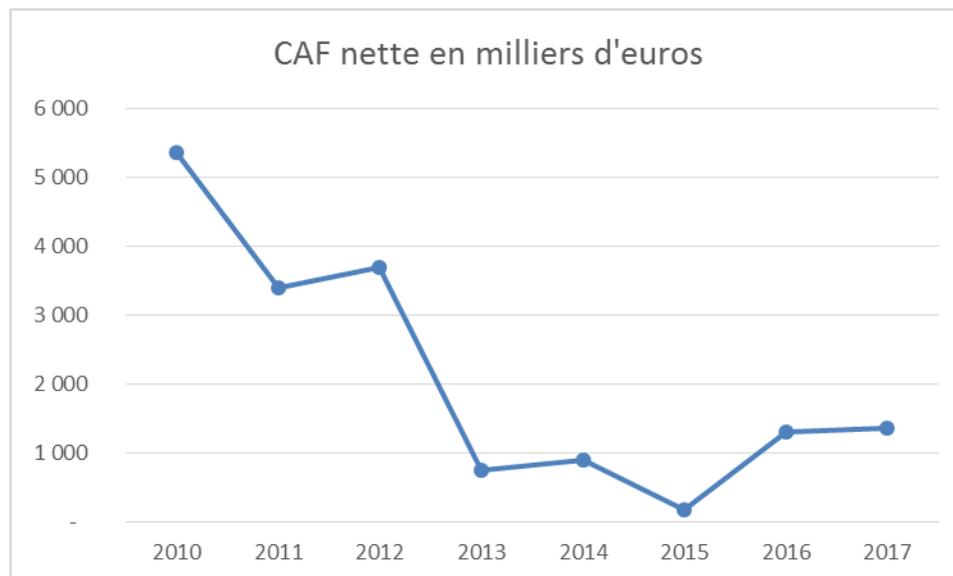
L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement (dites recettes de gestion courante) sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêt (soit les dépenses de gestion courante). Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion corrigée des charges d'intérêt et des opérations exceptionnelles (en recettes comme en dépenses). Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des investissements.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement de la dette.

RATIOS CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017
recettes de gestion (013+70+73+74+75)	70 273 974	71 046 998	71 864 413
dépenses de gestion (011+012+014+65)	62 408 011	62 505 092	63 874 014
CAF brute ou épargne de gestion	7 865 963	8 541 906	7 990 399
charges financières (66-76)	1 711 127	1 560 802	1 387 686
résultat exceptionnel hors cessions (77-7751-67)	70 559	45 471	204 886
CAF brute hors cessions (ou épargne brute hors cessions)	6 225 395	7 026 574	6 807 599
annuité de dette (remboursement de capital)	6 058 197	5 713 640	5 445 973
CAF nette (après remboursement de la dette) hors cessions	167 198	1 312 935	1 361 626
population DGF	58954	59 836	59 616
CAF nette par habitant	3 €	22 €	23 €

On constate que la capacité d'autofinancement nette s'est considérablement améliorée entre 2015 et 2016, pour se stabiliser en 2017, alors que ce ratio n'avait cessé de se dégrader entre 2010 et 2013 :



VI- Analyse de la dette de la Ville de Narbonne

Dette de la Ville (budget principal)

Sur le budget principal, l'encours de dette est passé de 58 602 819,47 € au 31/12/2014 à 50 309 092,97 € au 31/12/2017, la ville s'est donc désendettée à hauteur de 8,3 M€ en seulement trois exercices (2015 à 2017).

Dette globale

Au 31 décembre 2017, la dette est constituée :

- à 67,05 % de taux fixes
- à 32.95 % de taux indexés

Eléments de Synthèse	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Votre dette globale est de :	51 918 532 €	52 753 823 €
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2,58%	2,83%
Sa durée résiduelle moyenne est de :	10 ans et 8 mois	11 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	5 ans et 8 mois	5 ans et 11 mois

On constate que la moyenne des taux d'intérêts est en diminution.

Décomposition par budgets

Budget	Capital CRD	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget Principal	50 309 093 €	2,60%	10 ans et 8 mois	5 ans et 8 mois	35
Budget Ports	1 250 237 €	1,78%	11 ans et 7 mois	6 ans et 1 mois	12
Budget Camping-La Falaise	319 839 €	1,85%	10 ans et 4 mois	5 ans et 3 mois	2
Budget Camping-Côtes des Roses	39 363 €	2,65%	5 ans et 1 mois	2 ans et 10 mois	2

Analyse des risques tous budgets confondus

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	30 093 912 €	57,96%	3,50%
Fixe à phase	4 720 000 €	9,09%	0,46%
Variable	11 802 321 €	22,73%	1,24%
Livret A	3 959 332 €	7,63%	1,41%
Annulable	942 967 €	1,82%	5,06%
Barrière	400 000 €	0,77%	3,76%
Ensemble des risques	51 918 532 €	100,00%	2,58%

Analyse des risques selon la charte de bonne conduite

Avec 97.41% de l'encours classé 1A, 0,77% classée 1B et 1,82% classée 1C la Ville de Narbonne bénéficie d'une dette structurellement saine, selon la classification des risques établie par la « Charte Gissler » ou charte de bonne conduite.

Analyse de la capacité de désendettement définie par l'article 29 de la loi N° 2018-32 de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022

Le débat d'orientation budgétaire affichait une capacité de désendettement du budget principal au 31/12/2017 de 5 années, conformément à la définition du calcul figurant à l'article 29 de la LFPF 2018-2022.

Depuis, une instruction interministérielle du 16 mars 2018 ainsi qu'un décret publié le 28 avril sont venus préciser le mode de calcul.

Il résulte de ces derniers éléments que la capacité de désendettement du budget principal, qui représente le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette en fonction de l'épargne brute se situe fin 2017 à 7 ans.

	capacité de désendettement à fin 2017 présentée lors du débat d'orientation budgétaire calculée conformément à la définition du calcul figurant à l'article 29 de la LFPF 2018-2022.	
encours de dette au 31/12/2017	50 309 093	
DRF (CA 2017 projeté)	65 437 984	
RRF (CA 2017 projeté)	75 507 761	
épargne brute exercice N	10 069 777	
capacité désendettement au 31/12/2017	5,00	annuités

	capacité de désendettement à fin 2017 selon mode de calcul précisé par instruction interministérielle du 16 mars 2018 et décret N° 2018-309 du 27 avril 2018 pris pour l'application des articles 13 et 29 de la LFPF 2018-2022	
encours de dette au 31/12/2017	50 309 093	
DRF	65 103 855	DRF hors provisions (68) et atténuation de produits (014) non inclus les comptes de classe 6 regroupés au 013
RRF	72 228 448	RRF moins 013 (classe 6) plus 014 (classe 7) moins produit des cessions (compte 775)
épargne brute exercice N	7 124 593	
capacité désendettement au 31/12/2017	7,06	annuités

La différence de résultat vient essentiellement du fait que le décret est venu préciser que les produits des cessions d'immobilisations doivent être déduits des recettes réelles.

VII- Taux d'imposition

Les taux d'imposition applicables en 2017 étaient les suivants :

- La taxe d'habitation : 11.33 %
- La taxe foncière du bâti : 28,34 %
- La taxe foncière du non bâti : 67.11%

A noter que ces taux ne représentent que la part communale du taux global d'imposition.

Les 3 taux qui avaient été baissés de 1% en 2014 ont été maintenus sans augmentation depuis.

VIII- Principaux ratios

Ces ratios figurent en première page du document budgétaire ; Comparés aux valeurs moyennes nationales des villes comparables, ils témoignent de la bonne santé financière de la ville :

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 097,66	1 395,00
2	Produit des impositions directes/population	485,14	678
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 266,57	1582
4	Dépenses d'équipement brut/population	447,47	260
5	Encours de dette au 31 décembre /population	843,89	1475
6	DGF/population	129,11	269
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	54,81%	58,90%
8	Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	93,88%	96,50%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	35,33%	16,40%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	66,63%	93,20%

* Source : les collectivités locales en chiffres - 2017 - DGCL - page 53 : ratios financiers des communes par strate de population en 2015

IX- Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Structure des effectifs au 31/12/2017

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS POURVUS		
	TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS	3	0	3
FILIERE ADMINISTRATIVE	166,5	9	175,5
FILIERE TECHNIQUE	377,17	11	388,17
FILIERE SOCIALE	53	1	54
FILIERE MEDICO-SOCIALE	34,8	0	34,8
FILIERE SPORTIVE	13	0	13
FILIERE CULTURELLE	29	3	32
FILIERE ANIMATION	42	6	48
FILIERE POLICE	45	0	45
Emplois non cités	0	34	34
TOTAL GENERAL	763,47	64	827,47

Le taux d'encadrement moyen : Il est de 18,3%, la catégorie C représentant 82 % des effectifs de la collectivité.

Dépenses de personnel (chapitre 012 - budget principal)

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 35 869 379 €. Après une augmentation limitée à 3,62% en 2016 par rapport à 2015, la variation 2017/2016 marque une augmentation de 5.50 %, liée aux augmentations du point d'indice survenues en 2017. La moyenne enregistrée sur la période 2015-2017, égale à 4,73 %, reste bien inférieure à la moyenne de 7,30% enregistrée sur la période 2008-2014.

